

RAPPORT N° 04/5-26
au Conseil Municipal

OBJET

STATIONNEMENT PAYANT

**CREATION DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LES OFFRES
DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE LA DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC**

Par Délibération n° 04/5-25 précédente, vous avez adopté le principe de la délégation du service public de stationnement payant.

Il convient maintenant de créer la Commission de Délégation de Service Public spécifique, chargée de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre et d'émettre un avis sur les propositions des candidats.

En application des dispositions de l'Article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission est composée du Maire (ou de son représentant), de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence y siègent également avec voix consultative. Il doit également être procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de membres suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Je vous demande en conséquence, de bien vouloir vous prononcer sur la création de ladite Commission, et d'en désigner les membres.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 04/5-26
 du Conseil Municipal
 en séance du vendredi 12 novembre 2004

OBJET

STATIONNEMENT PAYANT

**CREATION DE LA COMMISSION CHARGEE D'EXAMINER LES OFFRES
 DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE LA DELEGATION DU SERVICE PUBLIC**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les Articles L. 1411-5, et R. 1411-3 à R. 1411-5 ;

Sur le RAPPORT N° 04/5-26 du Député-Maire présenté au nom de la Commission Cadre de Vie et Habitat ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
 A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Décide de créer la Commission chargée d'examiner les offres dans le cadre de la procédure de délégation du service public de stationnement payant.

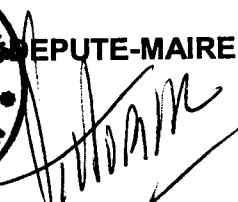
ARTICLE 2

Procède à la désignation des membres de la Commission ainsi créée, ainsi qu'il suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Dominique FOURNEL	Daniel POUNY
Antoine Henri LAURET	Jean-Claude PAYET
Jean-Hugues POYNIN	Hervé MARODON
Nicole LAURET	Minh NGUYEN
Marie-Cécile SEIGLE-VATTE	Paul HOARAU

Pour extrait certifié conforme,
 Fait à Saint-Denis, le 19 NOV. 2004



LE DEPUTE-MAIRE


René-Paul VICTORIA